

Communiqué de presse

Pour une centralité rurale renforcée : Signature de la convention Centralités Rurales en Région de la commune de RONCHAMP Jeudi 16 mars 2023

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires.
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **passage en convention pour 42 communes au total**.

CONTACTS PRESSE RÉGION BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

La commune de Ronchamp a élaboré son projet global de territoire sur la base d'un diagnostic territorial en collaboration avec l'Agence de Développement Urbain du pays de Montbéliard.

Sa stratégie de revitalisation est construite autour des 4 axes majeurs suivants :

- Révéler les atouts du territoire à l'échelle du bassin de vie,
- Améliorer le cadre de vie (mobilités douces, aménagements d'espaces publics, commerces...)
- Améliorer l'habitat
- S'appuyer sur les gares et les équipements comme leviers de revitalisation,

Forte d'une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de son centre bourg, la commune est éligible à l'enveloppe des 500 000 euros de soutien régional.

C'est dans ce contexte que la commune de RONCHAMP, lauréate du dispositif, signera, avec la Communauté de communes de Rahin et Chérimont, sa convention cadre 2022-2026, le :

16 mars 2023 à 14h00 à la Mairie de Ronchamp

2 place de la Mairie - Ronchamp (70)

**CONTACTS PRESSE
RÉGION BFC**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08